

LA DYNAMIQUE STRUCTURANTE DES SPORTS DE NATURE POUR LES TERRITOIRES URBAINS : LE CAS PALOIS

JEAN-CHRISTOPHE COULOM

THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

DIRIGÉE PAR OLIVIER BESSY

(SOUTENUE LE 6 JUIN 2014)

[jccoulom@hotmail.fr]

La montée en puissance d'une dialectique "ici-ailleurs" (Piolle, 1990) et l'augmentation du temps libre posent la question du développement des lieux de pratiques sportives de nature dans les villes. Leur aménagement peut se faire par adaptation aux configurations naturelles existantes ou par la création d'équipements *ex nihilo*, concourant à un processus de "naturalisation de la ville". Pour faire face à des coûts d'investissement élevés, voire à des consommations d'espaces devenues importantes, ces projets, qui visent l'amélioration de

l'habitabilité des territoires urbains, sont souvent portés par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cette thèse s'intéresse à l'utilisation des sports de nature par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (CAPP), désireux de revaloriser son patrimoine naturel premier, le gave de Pau. Dans cette dynamique, le conseil communautaire a décidé l'institution d'un "parc naturel urbain", sur les berges de cette rivière qui serpente au cœur du territoire. Ce projet permet et encadre une offre sportive

de nature, se déroulant en cœur de ville. Ces activités se structurent aussi à partir du stade d'eaux vives Pau-Pyrénées (SEVPP), équipement innovant permettant de recréer les conditions de pratique en eau vive dans un espace artificiel. L'approche du terrain tient compte d'un contexte spécifique, celui de Pau, ville moyenne du sud-ouest de la France positionnée entre deux grandes villes préfectorales de région, Bordeaux et Toulouse. Les villes moyennes sont difficilement définissables : considérées comme de "taille humaine" et agréables à vivre, ordonnant un

entour rural et les petites villes qui l'imprègnent, relais des plus grandes villes à côté desquelles elles cultivent une certaine autonomie. Par leur proximité avec leur *hinterland* (arrière-pays), nous les présumons bien adaptées pour l'accueil des sports de nature.

Cette recherche poursuit le questionnement suivant : au-delà de la réponse à une demande de récréativité innovante en ville, manifestée par les résidents aujourd'hui, pourquoi les sports de nature sont-ils mobilisés par le conseil communautaire d'un territoire urbain ? La méthodologie est essentiellement qualitative. Elle s'appuie sur des travaux d'observation de spatialités récréatives relatives aux sports de nature, sur cinquante-six entretiens semi-directifs passés auprès des acteurs, ainsi que sur un recueil de leurs discours et d'images véhiculées par les médias locaux. Cette thèse repose sur trois hypothèses.

La première hypothèse montre que le potentiel détenu par les sports de nature offre la capacité à "couturer" le territoire. L'analyse des entretiens relatifs au terrain palois confirme que les élus espèrent développer une offre sportive de nature en milieu urbain, pour réintégrer une portion d'espace marginalisée dans le fonctionnement du système urbain. Une motivation analogue se retrouve à Amiens, où la mairie d'Amiens et la société d'économie mixte Amiens Aménagement étudient, avec le Comité régional olympique et sportif

de Picardie comme partenaire, la possibilité d'implanter un pôle régional des sports de nature comme équipement structurant d'un quartier à revaloriser. Ce quartier est situé à proximité des hortillons, espaces de nature hérités d'une pratique agricole spécifique, que l'autorité territoriale souhaite revaloriser.

Pour aller au-delà de l'analyse de ces entretiens, il a fallu recourir à des observations "à couvert", pour relever les spatialités récréatives relatives aux sports de nature sur les berges du gave de Pau. Elles ont validé le fait que les sports de nature font venir les pratiquants sur cet espace, qui devient ainsi "*espace ouvert*" (Banzo, 2009) abritant des spatialités plurifonctionnelles⁽¹⁾ au service de la couture territoriale. Elles ont aidé à générer une catégorisation spatiale, configurée par les spatialités sportives de nature.

Le rapport entre les pratiques et leur cadre sur le gave et ses berges, nous a conduit à les sectoriser en six sections distinctes (cf. schéma 1), numérotées de l'amont vers l'aval et traduisant chacune une ambiance :

- La section 1 et la section 6 sont situées aux deux extrémités de notre zone d'étude. Elles sont dites "gave rural", et sont caractérisées par une ambiance où l'urbanisation des berges est presque absente. Elles sont les plus distantes de l'agglomération dense. À l'intérieur de la zone de recherche, leurs limites sont marquées. Cependant, sur leurs extérieurs, nous n'avons pas défini de

limites, car les fonctions récréatives relevant de cette homogénéité s'inscrivent bien au-delà de notre champ d'étude. Les activités sportives de nature sont les plus traditionnelles.

- Les sections 2 et 5 ont été baptisées "gave hétéroclite". Elles se signalent par une pluralité de pratiques sportives, qui diffèrent quelque peu par rapport à celles observées dans les sections précédentes, dans un cadre qui s'apparente à une interface rural-urbain. Elles sont des sections d'entrée et de sortie de l'urbain, qui prend forme au fil du cheminement et qui tend à apparaître partout. La section 2 accueille toutefois des pratiques plus confinées, qui se déroulent moins aux yeux de tous.

- La section 3 se rapporte à un grand ensemble, baptisé "gave contemplatif". Les sensations et les contacts avec la rivière sont limités, essentiellement depuis les surplombs, et les pratiques semblent absentes. C'est une section confinée où le gave est dissimulé.

- La section 4 est nommée "gave sportif et spectacle", car elle correspond à un endroit où les pratiques sont multiples, intenses, et qui, de par la nombreuse fréquentation, se donnent à voir. Comme la section précédente, elle est pleinement dans la ville, mais elle s'en démarque par son ouverture sur ses alentours et sa facilité d'accès.

Toutes ces sections sont structurées fortement par un ou plusieurs lieux et sont mises en réseau par des liens, voies terrestres et aquatiques, lieux

animés aussi par les sports de nature : l'espace ouvert se métamorphose ainsi de coupure en couture du territoire, et retrouve un fonctionnement dans l'aire urbanisée.

La seconde hypothèse cherche à vérifier les limites de l'“*optimum dimensionnel*” (Ortiz, 1994) et l'aptitude des sports de nature à servir l'“*interterritorialité*” (Vanier, 2005). Elle est inspirée par le contexte d'une recomposition territoriale imposée par l'État. Lors de la rédaction des schémas départementaux de coopération intercommunale, nous avons fait le constat que la CAPP n'attire pas les EPCI voisins, voire la plupart des communes limitrophes. Les entretiens ont montré ensuite que seules quelques communes envisagent d'intégrer la CAPP à moyen terme, tandis que les EPCI dans leur intégralité rejettent massivement cette éventualité. Nous nous sommes alors posé la question de savoir si les sports de nature, transgressant les limites administratives, sont susceptibles de créer les liens qui manquent pour recomposer plus largement l'intercommunalité à fiscalité propre.

L'analyse des entretiens menés nous a conduit à conclure que, malgré le bon sentiment qui anime les acteurs à leur égard, les sports de nature ne permettent pas de parvenir à une telle recomposition. En revanche, les élus des communes limitrophes ont révélé ne pas être fermés à une collaboration plus souple. Nous affirmons alors que les sports de nature peuvent aider à

penser l'action interterritoriale autrement, par de l'intercommunautaire. En effet, en fonctionnant comme un réseau de territoire, la future autorité peut se fonder sur les sports de nature reconnus, notamment lors de l'avènement du pôle touristique d'excellence Pyrénées-Gascogne-Atlantique, comme une cible d'intérêt majeur. Des acteurs ont reconnu la nécessité de donner de la hauteur à cette politique, en la confiant à une échelle supérieure, et pourquoi pas à un pôle métropolitain qui conserverait les communautés de communes.

La troisième hypothèse vérifie la construction d'un “*modèle territorial*” (Lussault, 1993) par le conseil communautaire, intégrant les sports de nature. Le modèle territorial alimente l'instance idéologique du territoire. Les sports de nature y occupent une place prépondérante, tant dans le discours des acteurs que dans les images véhiculées. Le discours repose sur des lieux qualitatifs, dynamiques et accessibles au plus grand nombre, ainsi que sur des projets innovants de développement durable du territoire, où les sports de nature occupent une place centrale. Les événements ponctuels ou récurrents, ainsi que les résultats obtenus par les sportifs ou le club local de canoë-kayak, donnent de l'épaisseur à ce modèle, qui fait de Pau et du SEVPP un lieu prisé à l'échelle mondiale. En outre, parallèlement au rapprochement amorcé entre la collectivité locale et sa rivière, la marque “Pau, porte des Pyrénées” renforce le lien

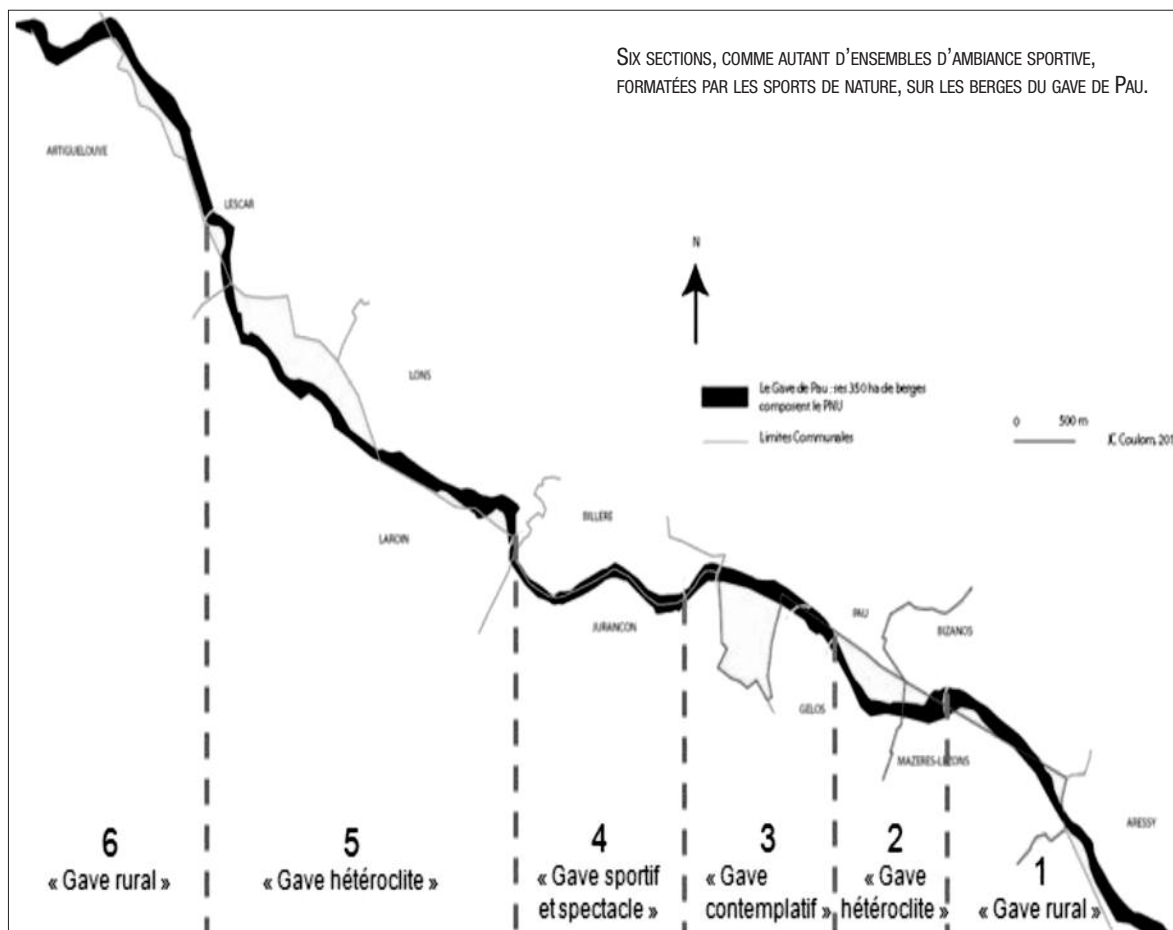
avec les Pyrénées (Coulom, 2014). Là encore, les sports de nature occupent une place prépondérante.

Pour conclure sur ce travail de recherche, il convient de souligner que les sports de nature entraînent une mutation de la place de la rivière et de ses berges dans les spatialités habitantes. Le gave de Pau est replacé désormais dans le système territorial. Il renforce en effet l'identité territoriale, retrouve un fonctionnement dans l'aire urbanisée et se repositionne dans la dialectique “ici-ailleurs” des habitants. Cette recherche, financée par une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) a eu, enfin, pour intérêt de renforcer les liens entre la recherche et le monde de l'action. ■

NOTE

(1) Il n'y a pas là, en effet, seulement des sports de nature, mais des aménagements qui semblent aussi avoir profité à des spatialités plus quotidiennes.

SCHEMA 1 • Les six sections du terrain d'étude



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Mayté BANZO, *L'Espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, habilitation à diriger les recherches, université Bordeaux III, 2009.

Jean-Christophe COULOM, "Territoire à vivre, territoire à voir : la marque 'Pau, porte des Pyrénées'", dans Mauricette Fournier (dir.), *Labellisation et mise en marque des territoires*, Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2014.

Michel LUSSAULT, *Tours : images de la ville et politique urbaine*, coll. "Sciences de la ville", Maison des sciences de la ville/université François-Rabelais de Tours, 1993.

Laure ORTIZ, "Espace et efficacité de l'action, le mythe de l'optimum dimensionnel", dans Jean-Claude NÉMERY (dir.), *Le Renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Economica, 1994.

Xavier PIOLLE, "Mobilité, identités, territoires", *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n° 3, 1990.

Martin VANIER, "L'interterritorialité : pistes pour hâter l'émancipation spatiale", dans Benoît ANTHEAUME et Frédéric GIRAUT (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, IRD éditions, 2005.